

Gérer le pâturage d'un troupeau de chèvres laitières, Les étapes, les points clés FICHE N°4



Adapter la complémentation

Lorsque les 3 conditions permettant une ingestion maximale au pâturage ne sont pas réunies :

- Une quantité d'herbe offerte insuffisante
- Une qualité d'herbe médiocre
- Un temps de pâturage limité (moins de 10 heures de présence sur la parcelle)

Une complémentation s'impose pour assurer une ration suffisante et répondre aux besoins des animaux.

Une complémentation en fourrages sera nécessaire :

- Si l'ingestion n'est pas maximale
- Pour apporter des fibres

Cet apport de fourrage peut être modifié chaque jour.

Une complémentation en concentrés permettra :

- D'enrichir la ration
- De corriger un déséquilibre de l'herbe

L'apport de concentré ne doit pas être modifié chaque jour.

Définir la complémentation en fourrage à partir de la densité d'herbe offerte au pâturage

Complémentation en fourrage à réaliser en fonction de l'herbe disponible et du temps de pâturage

Qualité de la prairie	Quantité d'herbe disponible	Temps passé au pâturage par jour	% de l'herbe dans la ration totale de fourrage	Quantité de foin à distribuer en kg/j/chèvre
Prairie de bonne qualité herbe feuillue	Peu d'herbe disponible < 500kg MS/ha < 7 cm	3 à 4 heures	35	1,6 à 2
		7 à 8 heures	50 à 60	1,2 à 1,5
		<i>> 10 heures, durée non conseillée car la quantité d'herbe est insuffisante</i>		
	Beaucoup d'herbe disponible > 1000 kg MS/ha > 8 cm	3 à 4 heures	35	1,6 à 2
		7 à 8 heures	70	0,8 à 1
		> 10 heures	100	0 à 0,3
Prairie de qualité médiocre herbe sèche épiaison	Peu d'herbe disponible < 500kg MS/ha < 7 cm	3 à 4 heures	30	1,6 à 2
		7 à 8 heures	50	1,2 à 1,5
		<i>> 10 heures, durée non conseillée car la quantité de l'herbe est insuffisante</i>		
	Beaucoup d'herbe disponible > 1000 kg MS/ha > 8 cm	3 à 4 heures	35	1,6 à 2
		7 à 8 heures	70	0,8 à 1
		> 10 heures	100	0 à 0,3

A quel moment distribuer le foin ?

Lors de périodes de transition entre alimentation en chèvrerie et pâturage : distribution matin et soir.

En période de plein pâturage : le soir seulement pour donner la priorité au pâturage, sauf si la sortie est tardive (après 10 heures du matin).

Plutôt le matin si pâturage légumineuses et que les chèvres sont à jeun depuis plus de 6 heures (risque de météorisation).

Quel type de foin distribuer ?

- En cas de pâturage d'une herbe jeune, abondante et/ou riche en légumineuses : un foin de graminées ou de prairie naturelle tardif.
 - En cas de pâturage d'une herbe épiée, on peut distribuer un bon foin de prairie naturelle ou de légumineuses.
- Si le pâturage représente moins de la moitié des fourrages, on peut distribuer un repas de bon foin (> 0,7 UFL/kg MS).



Définir la quantité de concentrés à apporter au pâturage

En règle générale, lorsque les chèvres sont au pâturage, il n'est pas possible de distribuer plus de deux repas de concentré par jour. La distribution de concentrés devant être limitée à 0,4 kg/repas.

La quantité journalière de concentré restera comprise entre 0,3 et 0,8 kg.

Quantité et qualité du concentré à distribuer en fonction de la production laitière dans des conditions de pâturage optimales

Niveau de production laitière	Quantité de concentrés à distribuer	Valeurs azotées du concentré	
		Pour des prairies de graminées (herbe jeune)	Pour des prairies de légumineuses
> 4 litres	0,8 kg	130g de PDI /kg 80-90 g de PDIA/kg 17 à 18% MAT	70 g PDI/kg 8 à 10% MAT (maïs, orge, pulpe...)
de 3 à 4 litres	de 0,5 à 0,8 kg	130 g de PDI/kg 17 à 18% MAT	
de 2 à 3 litres	de 0,3 à 0,5 kg	70 g PDI/kg 8 à 10 % MAT	
< 2 litres	< 0,3 kg	(maïs, orge, pulpe...)	

➤ Que faire en cas de manque d'herbe ?

Si le temps de pâture est insuffisant ou la densité trop faible et quelques soit la production laitière ;
Compenser par du fourrage avant de compléter davantage en concentré.

➤ Que faire en cas d'herbe de mauvaise qualité ?

En cas de qualité de l'herbe moyenne à mauvaise et quelque soit le niveau de production ;
La correction se fait en partie en **augmentant la teneur en protéines du concentré** pour compenser la faible teneur azotée de l'herbe âgée.

Pour aller plus loin :

« L'alimentation pratique des chèvres laitières », Institut de l'Élevage, 216 pages, avril 2011.

« Le guide pour la conduite du pâturage caprin » édité en 2007 et téléchargeable sur le site internet du PEP caprin, rubrique « Accès ressources » puis « Élevage » puis « Alimentation »



POLE D' EXPERIMENTATION ET DE PROGRES CAPRIN

SIEGE : CHAMBRE D'AGRICULTURE, 4 AVENUE DE L'EUROPE UNIE, BP 114, 07001 PRIVAS CEDEX

TEL : 04 75 20 28 00

SITE EXPERIMENTAL : DOMAINE DU PRADEL, 07170 MIRABEL

TEL : 04 75 36 74 37

www.pep.chambagri.fr